

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES**
Séance du 7 mars 2016

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 14
En exercice : 14
Nombre de présents : 12
Qui ont pris part à la délibération: 14

Date de convocation :
29 février 2016

L'an deux mille seize
et le 7 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu
habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN, Maire.

Date d'affichage :
14 mars 2016

Présents : Mmes et MM. Laurence KLEIN – Jean- François PATTE – Christelle
MARTINEZ MINATI – – Maryline JAMIN – Christèle JACKIEWICZ – David
VALETTE – Sandrine RAMES – Edgard PAYRASTRE – Nathalie FRIQUART-
Vincent ROUILLET- Lionel AZEMAR - GRABIE Charlène – SIORAT Florence

Excusés : Lionel PERRET- Jean-François PATTE

Procurations : Lionel PERRET a donné procuration à Laurence KLEIN
Jean-François PATTE a donné procuration à Christelle MARTINEZ-MINATI

Monsieur Frédéric CHAMPIÉ a été nommé secrétaire.

Le procès-verbal du conseil du 8 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

I – SUJETS SOUMIS A DELIBERATION :

N° 2016- 06- OBJET: Acquisition d'un lave-vaisselle pour le service de la restauration scolaire

Madame le Maire ouvre la séance et informe l'assemblée qu'il convient d'acheter un
nouveau lave-vaisselle pour la cantine scolaire, suite à la panne non réparable de l'ancienne
machine.

Après l'étude de plusieurs devis, il a été retenu les montants de **2 765.00 € HT** et
3 318.00 € TTC de la société BACCHUS équipement, pour l'acquisition du lave-vaisselle. Une
demande de subvention aura lieu auprès du département.

La dépense sera prise en compte lors du vote du budget primitif 2016 et sera mandatée à
l'article 2158 de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré,
décide à l'unanimité :

- De l'acquisition du lave-vaisselle.
- D'autoriser Madame le Maire à signer les documents nécessaires.

N° 2016- 07- OBJET: Acquisition d'une vitrine réfrigérée pour le service de la restauration scolaire

Madame le Maire ouvre la séance et informe l'assemblée que, dans l'optique d'améliorer le service de la restauration scolaire, il convient d'acheter une vitrine réfrigérée.

Après l'étude de plusieurs devis, il a été retenu les montants de **1 900 € HT** et **2 280 € TTC** de la société PRODIMAT pour l'acquisition de la vitrine. Une demande de subvention aura lieu auprès du département.

La dépense sera prise en compte lors du vote du budget primitif 2016 et sera mandatée à l'article 2158 de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- De l'acquisition d'une vitrine réfrigérée.
- D'autoriser Madame le Maire à signer les documents nécessaires.

II - SUJETS SOUMIS A INFORMATION, DISCUSSIONS ET DEBATS :

Commission entretien des bâtiments et des espaces verts

- Mouvement de personnel et recrutement

Un nouvel agent sera recruté au service technique à partir du 1^{er} avril 2016 suite au départ à la retraite de M. SERAN, prévu au 1^{er} mai 2016. L'agent dispose d'une formation en électricité et sera polyvalent sur la commune. Un contrat de 20H hebdomadaire sera établi pour le nouvel agent. Ses horaires de travail restent à déterminer et seront en cohérence avec ceux de l'agent en charge des espaces verts, afin d'assurer un service permanent sur la commune.

Actuellement en charge des espaces verts, M. MAILLOT bénéficiera prochainement d'un contrat à temps plein, toujours dans l'optique d'assurer un service permanent pour la commune.

- Etude de la sécurisation RD1

L'étude de la sécurisation de la RD1 est en cours. La municipalité s'est rapprochée de plusieurs entreprises pour établir les premières estimations de travaux. Des subventions seront demandées auprès du pool routier afin de financer le projet.

La municipalité souhaiterait mettre en place des ralentisseurs Lyonnais à plusieurs niveaux de la RD1 :

- sortie du lotissement du TOURON.
- ancien café
- arrêt de bus situé à l'entrée du village
- rond-point de Monplaisir

Un piétonnier devrait être mis en place le long du chemin du Touron.

Le coût d'un piétonnier allant jusqu'au golf de la commune de Drémil-Lafage est estimé à 600 000 € ; une somme que la commune n'a pas les moyens d'investir. La création d'un tel piétonnier impliquerait de gros travaux, la pose de lampadaires ainsi qu'un aménagement de la route. **Il est fortement déconseillé de rejoindre l'arrêt du TAD de Drémil-Lafage en empruntant à pied la RD1.** Le risque d'accidents pour les piétons est très important sur ce trajet. Plusieurs automobilistes ont signalé à l'équipe municipale avoir failli percuter des piétons non visibles. La municipalité rappelle que nous disposons d'un TAD dont les arrêts se situent devant la mairie, au niveau du Collège et du lotissement Monplaisir. La ligne Arc en Ciel dessert également le centre de Toulouse. Nous pouvons étudier des demandes de modifications des horaires du TAD pour qu'ils soient plus adaptés. Nous recommandons vivement aux parents de ne pas laisser leurs enfants emprunter à pied la RD1 pour rejoindre le TAD à Drémil-Lafage. Un communiqué sera transmis aux habitants.

- Aménagement et sécurisation du parking de l'école.

L'étude est en cours et les travaux seront budgétés en 2016. Le nouvel aménagement permettra aux enfants de rejoindre le piétonnier sans avoir à contourner les voitures par l'arrière.

Commission aux affaires scolaires

- Centre jeunes : bilan des vacances de février

Plusieurs points négatifs ont été soulignés par le conseil concernant la première semaine du centre jeunes des vacances de février :

- manque de préparation de la part du directeur du centre (connaissance des lieux, du budget, organisation des sorties)
- problème d'encadrement (adolescents pas suffisamment surveillés)
- le résultat des chantiers, dont le but était la confection de canapés en palette, s'est avéré décevant.

Face aux difficultés rencontrées, la municipalité toutefois ne remet pas en cause le projet Centre jeunes qui rencontre un franc succès auprès des familles. Elle souhaite néanmoins un changement de directeur pour les centres jeunes à venir. Une réunion est programmée jeudi 10 mars avec la direction Léo Lagrange.

La seconde semaine, destinée au séjour au ski s'est en revanche très bien passée ; les retours ont été très positifs et les jeunes ont été très solidaires.

- Isolation phonique de la cantine scolaire

Les premiers devis concernant les rideaux isolants pour la cantine devraient nous parvenir courant semaine prochaine.

Commission urbanisme

- Révision du PLU : 1^{ère} analyse des offres reçues

Cinq offres ont été reçues concernant la révision du PLU, ces dernières sont en cours d'analyse. Ces offres se situent entre 24 800 € et 33 300 €. Le conseil prévoit l'inscription de 30 000 € à la section investissement du budget primitif 2016 pour réaliser l'opération.

- Projets de division

Une déclaration préalable a été déposée par Monsieur BRENAC pour la division de son terrain au lotissement Coteau des Pyrénées. Deux accès sont prévus sur le plan et non un, comme cela avait été initialement présenté dans le projet. La procédure de reprise du lotissement par la municipalité sera engagée courant 2016.

Les parcelles de Monsieur MARCEILLAC et Madame POUZAC ont été vendues. Les permis d'aménager devraient être bientôt déposés.

La vente de la parcelle de Monsieur MARSON a été évoquée. Cette parcelle se situe en partie sur la commune de Lanta et en partie sur celle de Saint Pierre de Lages. La parcelle pourrait être divisée en 10 lots dont 4 rattachés à la commune de Saint Pierre de Lages. Ce projet soulève de sévères difficultés relatives à l'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées, compte tenu de la pente importante de cette parcelle donnant sur le ruisseau Combebernac. De plus, le ruisseau Combebernac qui jouxte la parcelle de M. Marson se jette actuellement dans une mare qui constitue une zone humide d'intérêt écologique particulier : on observe notamment la présence de salamandres.

La source du ruisseau de Combebernat et le puits situé sur le lotissement de la Salamandre, pourraient également être contaminés par les ruissellements générés par les terrassements et les futures nouvelles constructions.

Sujet divers

- budget communal 2016

Le vote du budget aura lieu lors du prochain conseil municipal qui se tiendra le lundi 11 avril 2016 à 20h30. Madame le maire présente une estimation des investissements obligatoires ou susceptibles d'être inscrits sur le budget :

- Révision du PLU (30 000 €)
- Révision du schéma d'assainissement de la commune (non chiffré à ce jour)
- Renforcement du réseau d'eau potable au niveau du chemin de l'église (12 000 €)
- Aménagement du parking de l'école (30 000 €)
- Isolation phonique de la cantine (4 000 €)
- Terrassement du terrain de l'église (1 000 €)
- Columbarium (3 000 €)
- Panneau d'affichage communal électronique (entre 5 000 € et 8 000 €)
- Lave-vaisselle + vitrine réfrigérée pour la cantine scolaire (5 598 €)
- Jardin/potager (à déterminer)
- Aménagements sur la RD1 (à déterminer)
- Toiture de l'école/panneaux photovoltaïques (à déterminer)
- 1ere phase de la mise en accessibilité des bâtiments communaux aux personnes handicapées (à déterminer)

- Accessibilité des établissements recevant du public aux personnes handicapées

Le bureau d'étude SOCOTEC a rendu son rapport auprès de la mairie. La mise en accessibilité des établissements recevant du public a été chiffrée de la manière suivante :

- Mairie : 4 650 €
- Tennis : 900 €
- Salle des associations : 11 450 €
- Cimetière : 14 500 €
- Eglise : 350 €
- Ecole : 7 300 €
- Salle des fêtes : 25 500 €

Un rendez-vous sera fixé avec le bureau d'étude SOCOTEC afin de déterminer les travaux qui seront effectués et l'agenda. Les travaux seront étalés sur plusieurs années avec une première programmation prévue sur le budget 2016. Mme La Maire envisage une programmation comme suit :

- 2016 : Mairie
- 2017/2018 : Ecole
- 2019 : Tennis + Eglise

Les normes d'accessibilité de la salle des fêtes seront prises en compte au moment de l'agrandissement et de la rénovation de cette dernière, il en va de même pour la salle des associations.

- Evènements divers

Des cours de cuisine au profit de l'association « Voir Madagascar autrement » auront lieu le samedi 2 avril 2016 de 9H30 à 12H à l'école.

Le carnaval aura lieu le samedi 19 mars à 15H30 place de la mairie, suivi d'un repas dans la salle des fêtes.

Un concert de clarinette sera organisé le vendredi 8 avril 2016 à 20H30 à l'église Saint Barthélémy de Saint Pierre de Lages.

Une association d'athlétisme souhaite pouvoir utiliser la piste d'athlétisme du collège. Une convention tripartite entre le Collège, le Conseil Départemental et l'association sera établie. Une autre convention devra être établie avec Cœur Lauragais pour l'utilisation du gymnase sur le même créneau horaire du lundi 17h-19h, afin d'avoir une solution de repli en cas d'intempéries et également lorsqu'il fera nuit (la piste n'est pas éclairée le soir). Les cours seront destinés en priorité, aux enfants, mais également aux adultes.

Les horaires de l'éclairage de la mairie vont être modifiés pour ne plus être en décalage avec la tombée de la nuit.

La municipalité a évoqué la question de l'amélioration du système de chauffage de l'église. Compte tenu des investissements très conséquents attribués dernièrement pour la rénovation de l'église, cet investissement ne sera pas prioritaire en 2016.

Des dégradations ont été constatées au niveau des toilettes publiques, ces dernières seront désormais fermées et ré ouvertes uniquement lors des manifestations. La gendarmerie est alertée et va programmer des rondes de surveillance.

**La séance est levée le lundi 7 mars 2016 à 23h30.
Le prochain conseil aura lieu le lundi 11 avril 2016 à 20h30.**

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :

N° 2016- 06- OBJET: Acquisition d'un lave-vaisselle pour le service de la restauration scolaire

N° 2016- 07- OBJET: Acquisition d'une vitrine réfrigérée pour le service de la restauration scolaire

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
KLEIN Laurence	Maire	
PATTE Jean François	1 ^{er} Adjoint	ABSENT-Procuration donnée à Christelle MARTINEZ MINATI
MARTINEZ MINATI Christelle	2 ^{ème} Adjoint	
PERRET Lionel	3 ^{ème} Adjoint	ABSENT –Procuration donnée à Laurence KLEIN
JAMIN Maryline	Conseillère Municipale	
ROUILLET Vincent	Conseiller Municipal	
JACKIEWICZ Christèle	Conseillère Municipale	
AZEMAR Lionel	Conseiller Municipal	
VALETTE David	Conseiller Municipal	
GRABIE Charlène	Conseillère Municipale	
RAMES Sandrine	Conseillère Municipale	
SIORAT Florence	Conseillère Municipale	
PAYRASTRE Edgard	Conseiller Municipal	
FRIQUART Nathalie	Conseillère Municipale	